

**PROCES-VERBAL - REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021**

Séance du 10 avril 2021 à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 1^{er} avril 2021.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI – PIESTA.
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - BOUMEKIK - LA LEGGIA (à partir du point n° 4) - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes YILDIRIM - KERMAOUI - Mlle FOGELGESANG - MM. KLASEN - N'DIAYE qui ont donné procuration respectivement à Mmes HARRATH - PIESTA - MM. ESTRADA - BOUMEKIK - KLEINHENTZ.

ABSENT EXCUSE : M. PODBOROCZYNSKI

ABSENTS : Mlle DEHAR - Mme CHEBLI - MM. RAHAOUI – ELHADI.

ORDRE DU JOUR

- 01 - **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MARS 2021**
- 02 - **PRESENTATION DE L'ETAT DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AVANT LE VOTE DU BUDGET**
- 03 - **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**
- 04 - **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL**
- 05 - **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 – BUDGET PRINCIPAL**
- 06 - **VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021**
- 07 - **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE EAU**
- 08 - **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE EAU**
- 09 - **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 EAU**
- 10 - **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**
- 11 - **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**
- 12 - **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT**
- 13 - **FACTURATION AU CCAS DES FRAIS DRE 2020**
- 14 - **SOUSCRIPTION DES CONTRATS ASSURANCES DE LA COMMUNE**
- 15 - **DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT) – PROPOSITION DE CONTRAT DE SERVICES SOCIETE SOGELINK**
- 16 - **RIFSEEP – MODIFICATION DU CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES**
- 17 - **PROPOSITIONS DE CONVENTION D'OBTENTION ET D'ACHAT DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE SOCIETE OFEE + CONVENTION DE PARTENARIAT DESTINEE A PROMOUVOIR L'OFFRE « JECOLOGISE » SOCIETE CTR - OFEE**

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Jalé IDIZ, conseillère municipale déléguée, assistée de Mmes Muriel DIEBOLT et Jjiga NEDJMA, employées de mairie.

M. le Maire informe des procurations et absents excusés.

01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MARS 2021

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, l'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2021.

02 - PRESENTATION DE L'ETAT DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. le Maire informe que l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux communes stipule que chaque année les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune – article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019.

Dans la mesure où il s'agit d'une question de transparence, les montants sont exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat/fonction.

Le conseil municipal prend acte. Le tableau de ces indemnités sera joint à la délibération ainsi qu'au procès-verbal de séance.

***M. BAHFIR** « Bonjour Messieurs Dames, mes chers collègues, à ce sujet je voudrais intervenir M. le Maire. Je voudrais connaître votre position par rapport aux conseillers délégués, j'en profite parce qu'à un moment vous avez parlé des conseillers délégués et à ce jour on est le 10 avril on sait toujours pas qui est conseiller délégué »*

***M. KLEINHENTZ** « Ben ils n'ont qu'à lever le doigt entre autres puisque de temps en temps on les réunit. »*

Les conseillers délégués se présentent en levant la main.

***M. BAHFIR** « Ben voilà, enchanté. Et on pourrait juste avoir les affectations par rapport aux portefeuilles de chacun parce que... ? »*

***M. KLEINHENTZ** « Ben oui, elles peuvent déjà le signaler, Mme RUSSELLO »*

***Mme RUSSELLO** « 202 € »*

***M. KLEINHENTZ** « Oui, non le travail, distribution de tout ce qu'on veut, au niveau du Secours Populaire et implication assidue auprès du CCAS »*

***M. BAHFIR** « d'accord il y en avait 7 c'est ça, 6 ou 7 c'est ça ?*

***M. KLEINHENTZ** « 5, Mme IDIZ, scolaire – M. BOUMEKIK, sport – M. RAHAOUI, lotissement Bruskir »*

***M. BAHFIR** « Donc il a une affectation propre au lotissement Bruskir. Ça nous permet d'identifier qui fait quoi, ça facilite, ok, merci. Ça fait 4 et le cinquième ? »*

***M. KLEINHENTZ** « Il n'y en a pas »*

***M. BAHFIR** « Merci »*

03 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. le Maire cède la parole à Mme ADAMY qui rappelle que le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un « rebasage » du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB.)

Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de la TFPB 2021 (27,60 %) correspond à la somme des taux 2020 de la commune (13,34 %) et du département (14,26 %) afin de compenser en partie, les ressources liées à la suppression de la taxe d'habitation.

Le conseil municipal, après exposé et délibération, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes locales foncier bâti et non bâti au même taux qu'en 2020.

<i>Taxes</i>	<i>Bases d'imposition 2021</i>	<i>Taux de référence</i>	<i>Produits attendus</i>	<i>Taux votés</i>
<i>Foncier bâti</i>	4 254 000	27,60 %	1 174 104	27,60 %
<i>Foncier non bâti</i>	30 000	65,08 %	19 524	65,08 %
	4 284 000	Totaux	1 193 628	

6 abstentions dont 2 par procuration.

Arrivée de M. LA LEGGIA à 10h20.

04 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après exposé et explications détaillées de Madame ADAMY, approuve le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2020 du budget principal qui lui ont été soumis et dont les résultats sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 3 726 418,38 €
 Recettes d'investissement : 3 386 068,83 €

Déficit d'investissement de l'exercice : - 340 349,55 €

Dépenses de fonctionnement : 6 479 951,05 €
 Recettes de fonctionnement : 8 310 162,92 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice : 1 830 211,87 €

Excédent total de l'exercice : 1 489 862,32 €.

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

7 abstentions dont 2 par procuration.

05 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif du budget principal et exposé de Mme ADAMY décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Ce résultat cumulé de la **section de fonctionnement** se décompose comme suit :

Résultat antérieur reporté.....: 0,00 €
 Excédent de l'exercice.....: 1 830 211,87 €

- **RESULTAT DE CLOTURE** : **1 830 211,87 €**

Compte tenu du résultat de la **section d'investissement** soit :

Excédent antérieur reporté.....: 3 454 392,56 €
Déficit de l'exercice.....: - 340 349,55 €

- **RESULTAT DE CLOTURE** : **3 114 043,01 €**

et du solde des restes à réaliser repris au BP soit

- Déficit de: - 943 880,00 €

Le besoin de la section d'investissement est donc de : 0,00 €

L'affectation en réserves (compte 1068) se monte à : 1 830 211,87 €

Le solde du résultat de fonctionnement, soit : 0,00 €
sera imputé en report à nouveau (R 002)

7 abstentions dont 2 par procuration.

06 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

M. BAHFIR « Alors excusez-moi. M. le Maire, avant de passer au budget primitif je souhaiterais prendre la parole afin de vous soumettre un certain nombre d'inquiétudes, et j'espère avoir des réponses. En effet, lors du dernier conseil municipal et lors du débat d'orientation budgétaire j'ai un sentiment de déception et de frustration. Je m'explique, je doute sur la sincérité de ce budget qui ne représente aucune ambition, aucune stratégie, aucune logique. Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, plus de 60 % des recettes proviennent des dotations de l'Etat pour notre ville. Jusqu'à ce jour on entendait que l'Etat nous a abandonné. Il est important mes chers collègues de savoir qu'aujourd'hui Farébersviller n'est pas abandonné. L'Etat, elle augmente depuis 4 ans. D'ailleurs en parlant de la DSU je suis assez surpris qu'aucun rapport ne soit présenté avant le vote du budget primitif car comme vous le savez M. le Maire la loi impose que chaque année dans les communes ayant bénéficié de dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'exercice précédent doit être présenté un rapport avant la fin du 2^{ème} trimestre qui suit la clôture de cet exercice. Qu'en est-il de ce rapport ? Comment cet argent a-t-elle été utilisée ? Vous devez rendre compte de ce rapport M. le Maire. Toujours en parlant de dotations de l'Etat, nous allons parler du dispositif « Petites villes de demain ». J'ai pris le temps de saluer ce dispositif lors du dernier conseil municipal et d'ailleurs je tiens encore une fois à souligner et à remercier le soutien de M. Laurent MULLER et M. Pierre LANG pour leur soutien. Le 14 mars dernier j'ai posé la question si tous ces projets étaient éligibles « Petites villes de demain ». Vous avez manqué de sincérité car après vérification les critères d'éligibilité, eh oui M. le Maire on se renseigne, les critères d'éligibilité sont les commerces, l'habitat, la mobilité, les services publics, l'environnement, donc la majeure partie de nos projets ne rentre pas dans ces prérogatives de ce dispositif. Vous devez certainement confondre avec le « Plan de relance de l'Etat » qui va accompagner ce dispositif et nous allons rester vigilants sur le montage financier, dans la manière dont les habitants vont être associés à ces différents projets. En parlant de « Plan de relance », ce budget ne reflète aucune stratégie d'autant plus aujourd'hui avec cette crise sanitaire. Comment pouvons-nous justifier la baisse de budget de fonctionnement du CCAS, à l'heure où la solidarité est un pilier fondamental sur le territoire de Farébersviller ? D'ailleurs je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier encore les habitants, les associations qui se mobilisent dans l'entraide. Je suis également surpris de voir qu'aucun plan de relance n'est prévu pour nos associations. Des associations qui subissent la perte des adhérents, qui

subissent qu'il n'y a plus aucune action, plus aucune capacité d'autofinancement, y a plus de buvette, y a plus de quoi gagner un minimum, de faire fonctionner ces associations, et tout ça me désole. Mais quelque part elles me rassurent dans la mesure où pour moi c'est tout à votre image. Alors en parlant de la section d'investissement j'ai le regret encore une fois que vous n'êtes pas à la hauteur, vous qui parlez et qui avez parlé pendant des années Farébersviller plus haut, plus fort. Et bien ce matin je vais dire Farébersviller moins haut, moins fort. Alors comment vous faites pour avoir ces projets sur 3 ans, sur quels chiffres vous vous basez ? 45 000 € pour refaire l'accueil de la mairie. La mairie elle a dit 10 ans, elle a 15 ans, elle a été rénovée. Donc j'ai du mal à comprendre, d'où ma déception et ma frustration. Alors pourquoi pas donner un signal fort, pourquoi pas une baisse des taxes, donner un signal fort à nos habitants, à nos familles qui aujourd'hui subissent la crise de plein fouet ? La seule chose que vous avez trouvé à faire c'est d'augmenter la cantine scolaire de 0,20 centimes par jour, par enfant. Voilà le signal qui a été donné. Sincèrement, M. le Maire, à quand un véritable signal pour les habitants de Farébersviller, pour notre jeunesse, pour nos seniors et pour nos enfants, M. le Maire ? »

M. KLEINHENTZ « On peut répondre... »

M. BAHFIR « Je termine M. le Maire. M. le Maire, 5 sur 20 c'est la note qui vous est attribuée par le journal l'Argus, c'est pas moi qui le dis, sur les dépenses de fonctionnement 5 sur 20 alors de toute façon on sait que vous décidez de tout et de tout, tout seul. Alors c'est pour cela que devant cette incertitude M. le Maire sur la politique municipale nous on va s'abstenir sur le vote du budget primitif. Voilà comment on le justifie. Merci »

M. KLEINHENTZ « Vous avez sorti une longue litanie me concernant alors que j'ai toujours travaillé en collégialité avec un bureau municipal qui je dirais décide, et c'est moi qui en fin de compte, après les votes du conseil municipal, qui est l'autorité exécutive des décisions qui sont prises. Alors il faut savoir qu'un budget c'est d'abord un acte de prévision, c'est-à-dire qu'on établit un programme financier pour connaître à la fois les ressources dont on va disposer mais aussi les dépenses à réaliser. Ça, ça se fait en liaison avec la comptabilité, avec les élus qui sont ici, même avec la commission des finances, puisque ça débouche après sur un acte d'autorisation. Pourquoi ? Eh bien pour équilibrer un budget et éviter que l'on puisse faire appel à l'emprunt qui lui minore je dirais l'investissement. Et d'ailleurs quand vous dites qu'il est insincère ça ne peut pas être le cas puisque l'Etat est derrière pour vérifier au centime près si effectivement nous faisons du bon travail. Alors après, dire que je ne mérite qu'un 5 sur 20 c'est votre appréciation. La preuve, c'est que au niveau... les chiffres sont ce qu'ils sont, l'encre est docile, on peut lui faire dire n'importe quoi. Moi quand on écoute un peu je dirais les habitants, mais aussi je dirais la population extérieure, on peut se flatter d'avoir d'abord une cité à taille humaine qui n'a pas versé dans les phénomènes de banlieue, qui a vraiment fait de la dynamique à tout point de vue, au niveau de l'urbanisation le vivre ensemble on le sait passe nécessairement par la réalisation de structures adaptées aux besoins exprimés par les habitants. Mais on ne peut pas tirer le diable par la queue si on n'a pas les recettes conséquentes. Moi je suis gestionnaire, bon père de famille comme on dit, je connais ce qu'il faut faire pour maîtriser un budget que ce soit familial ou communal. Il faut qu'on ait effectivement des recettes par rapport aux projets qui sont en attente. Nous les avons envoyé vous le savez bien en Préfecture pour les faire valider. D'ailleurs on a une convention effectivement à signer prochainement avec la Communauté de communes pour acter nos projets. Alors on a parlé de commerces, effectivement on prévoit une plateforme commerciale, on a parlé d'environnement on met en place une forêt, un jardin partagé, du photovoltaïque, on a parlé de la rénovation urbaine avec la médiathèque, je ne vois pas en quoi on pourrait encore nous taxer je dirais d'incapacité. Alors moi je vais de l'avant, je sais bien que vous êtes dans votre rôle de vouloir discréditer l'action communale, mais moi je n'ai qu'un mot d'ordre et je pense que c'est un leitmotiv qui nous guide tous, c'est le bien vivre ensemble. Après pour dire que le CCAS est comment dire absent des manœuvres ! Si vous saviez tout ce qu'il fait pour aller de l'avant. Nous attendions une navette, je pense qu'il faudra revoir la chose puisque l'intermédiaire qui était là normalement pour nous aider dans cette démarche de commercialisation, en raison par exemple de la fermeture des cellules du B'Est, ne peut pas se prononcer à ce niveau-là et peut être faudra-t-il revoir la chose pour que nous la financions

intégralement, pour qu'on apporte effectivement un mieux aux gens qui ont des difficultés de déplacement que ce soit aux commerces, au niveau des hôpitaux ou des laboratoires. Dire que les associations n'ont pas ce qu'elles souhaitent ! On a maintenu à ce niveau-là les dotations de façon à ce qu'elles puissent... nous ce qu'on regrette effectivement c'est que le confinement les empêche d'aller de l'avant et de trouver je dirais des recettes complémentaires. Et si tel est le besoin, pour le moment nous n'avons pas eu je dirais de mot... »

M. OURIAGHLI « Je peux répondre par rapport aux associations. Karim, je ne sais pas sur quoi tu te bases en disant, t'insinues qu'on a abandonné les associations, il faut que tu saches et bien t'étais à la commission des sports, je vais parler pour les associations sportives on a maintenu les subventions même s'il n'y a pas eu de dépenses au cours de l'année, donc nous on continue à suivre les associations. Il y a certaines associations qui peuvent pratiquer à l'extérieur, donc on a encore des contacts avec eux, le judo, le karaté et ceux qui peuvent encore pratiquer le sport à l'extérieur comme le foot et ceux malheureusement... les protocoles ils ne peuvent plus pratiquer en intérieur donc ils sont pour le moment à l'arrêt et ça c'est généralisé, c'est national, donc pour le moment en plan de relance ! Je ne sais pas ce que tu veux dire par plan de relance mais en tout cas nous les associations on continue à les suivre et je ne peux pas te laisser dire qu'on a laissé les associations à l'abandon parce qu'on est tous les jours en contact avec les associations, donc pas de plan de relance qui est mis en place. Pour le moment il y a un protocole, il y a un confinement, c'est compliqué de faire quoi que ce soit. Donc je ne sais pas ce que tu veux dire par plan de relance, en tout cas chaque fédération a mis des programmes d'accompagnement pour chaque association, en tout cas chaque association a des aides au niveau de sa fédé aussi.

M. BAHFIR « Absolument... c'est absolument pas dans ce sens-là que j'intervenais. Alors déjà juste M. le Maire si vous permettez je voudrais saluer et remercier le CCAS, je ne doute en aucun cas de la figure de leur travail, de leur intervention, de ce qu'ils mènent tout au long de l'année, simplement aujourd'hui vous avez pris la décision de réduire leur budget de fonctionnement. Nous sommes dans une crise, on ne va pas le répéter, nous sommes dans une crise sanitaire sans précédent. Aujourd'hui on doit donner un signal fort à la population. Omar, pour répondre à ta question, je ne parlais pas du fonctionnement des associations, je parlais d'un signal. Un moment on gère une ville, on donne un signal, vous avez des orientations. Aujourd'hui les associations et tu vas être d'accord en étant président d'un club de football, aujourd'hui un certain nombre d'associations rencontre des difficultés financières. On n'a plus des capacités d'autofinancement, on ne peut plus organiser nos matchs, la buvette ne fonctionne plus, tout ça c'est une manne financière. Vous avez fait le choix de maintenir les subventions des associations, c'est très bien, je ne dis pas le contraire, je dis aujourd'hui qu'il faut aller de l'avant Monsieur le Maire. Je vais de l'avant, on prépare la sortie aujourd'hui, il va être très difficile et vous le savez pour certains, il y a des sportifs, il y a un président de club de tennis aujourd'hui il va falloir relancer les activités. Ce signal, aujourd'hui on a une obligation de se réorganiser, la situation n'est plus la même qu'il y a deux ans, c'est fini. Je ne parlais pas de ce que vous faites actuellement, le suivi, l'accompagnement des associations, je parlais de donner un signal fort aux associations. Aujourd'hui les associations, c'est un exemple, elles ont besoin de nous, nous sommes au service des associations, nous sommes au service du public, nous sommes là pour servir notre ville, donc un moment vous budgétisez sur 3 ans des projets. Il n'y a pas de chiffres, demain vous décidez de rénover, d'investir, vous allez chiffrer, vous allez budgétiser et bien peut-être qu'il va falloir organiser un plan ORSEC pour qu'on puisse accompagner nos associations. Rappelons que les associations sont vecteurs de lien social, c'est le dernier rempart de la société, c'est un des derniers remparts, on en a besoin. Je ne doute pas sur ce que vous faites dans l'immédiat, je parle de donner des signaux. On vote des budgets primitifs pour 2021, donc les moyens qu'on va se donner pour que demain tu puisses répondre aux attentes des associations. Je sais que vous mettez à disposition des préaux, mais tout ça fait partie d'une logique municipale. Moi j'ai envie d'aller beaucoup plus loin, c'est pour ça que je parle de frustration, j'ai envie d'aller beaucoup plus loin avec les associations. Aujourd'hui elles ont besoin de nous comme nous, nous avons besoin d'elles, c'était dans ce sens-là que je parlais moi. C'était pas sur ce que vous faites jour par jour. J'en doute pas un instant là-dessus, je parle de l'avenir du signal qu'on veut donner, quelles orientations la

politique municipale elle a pour demain. Moi aujourd'hui objectivement, et je ne suis pas le seul, je suis frustré. Donc je ne suis pas dans mon rôle... »

M. KLEINHENTZ « Je voulais juste rappeler qu'hier encore on a retapé le grillage du tennis et on attend le revêtement du futsal, on travaille au coup par coup par rapport aux exigences actuelles. »

M. BAHFIR « M. le Maire, pourquoi vous avez baissé le budget de fonctionnement du CCAS ? Répondez-moi s'il vous plaît »

M. KLEINHENTZ « On ne l'a sûrement pas »

M. BAHFIR « Il était à 130 000 €, il est passé à 119 000 € »

M. KLEINHENTZ « Alors si on peut répondre... il est tributaire puisqu'il est dans la politique de la réussite éducative qui elle a diminué, donc nous automatiquement ça impacte le prévisionnel des chiffres, mais ça s'arrête là. Si l'Etat nous donnait précédemment 70 000 € et que cette fois-ci on passe à 56 000 € c'est 14 000 € en moins, c'est 130 000 € - 14 000 € ça ferait même 116 000 €. »

M. BAHFIR « On fait quoi de l'argent public ? L'Etat un moment... prenons nos responsabilités, le CCAS aujourd'hui excusez-moi Messieurs Dames vous êtes tous conscients de la situation que nous vivons économiquement. Donnons un signal fort à nos populations. On est là pour notre population, à un moment ou à un autre à nous de trouver les moyens. Vous me dites l'Etat, non c'est pas de l'Etat c'est de votre responsabilité, M. KLEINHENTZ. »

M. KLEINHENTZ « Je n'ai pas abordé une seule fois la notion de l'Etat, c'est le grand frère, on le remercie effectivement d'être à nos côtés, mais dire que le CCAS c'est l'absent de la chose, ce serait trop grave, on va impliquer pour la saison estivale une vingtaine d'emplois saisonniers, je ne sais pas combien de bourses également pour les lycéens et ceux qui sont à l'université. Justement pour essayer de leur faire remonter la pente financièrement parlant. On a du personnel qui est toujours aux petits soins pour les personnes âgées, que ce soit au niveau plan canicule... d'ailleurs on prévoit pour cette saison l'apport de jeunes qui peuvent aussi s'impliquer dans les ateliers, au niveau de la maison de retraite ou du portage d'eau et ainsi de suite. Dire que les associations sont oubliées je regrette. Vous essayez de dire que nous ne faisons pas le travail, je le regrette sincèrement. Parce que d'abord nous, nous n'avons pas de remontées à ce niveau-là, et puis ma porte est toujours ouverte pour en parler à qui de droit lorsqu'ils viendront nous solliciter. Peut-être Elsie tu as un mot à dire ? »

Mme TUSCHL « Bonjour à tous. Oui ce que je voulais dire, comme Monsieur le Maire disait, l'année 2020 on n'a pas fait d'actions au niveau DRE, tout était bouclé, on ne pouvait pas, mais chaque année l'Etat descend les dotations et ça on n'y peut rien. On se bat pour garder toujours la même somme, on essaie, on va, mais on y arrive tant mieux que mal. On fait notre possible quand même comme M. le Maire disait, aussi tout le reste continue même si on n'a pas assez pour le DRE, mais au niveau CCAS tout continue. Et puis je pense que tous les collègues qui sont dans la commission peuvent certifier aussi. En tout cas on fera du mieux. »

M. KLEINHENTZ « Je pense qu'on a le souci de la prise en charge et de l'animation constante justement de notre jeunesse. Le DRE par exemple s'implique justement dans la situation je dirais individuelle des jeunes qui ont des soucis de comportement, des soucis pathologiques et qu'on suit à la trace, qu'on envoie chez le psychologue où on associe les parents, à l'économie familiale, il y a vraiment plein de choses qui sont faites. En liaison également avec toutes les associations caritatives qu'on aide. Je vous signale que chaque semaine les ouvriers vont chercher à Schorbach je ne sais combien de tonnes de marchandises pour alimenter les différentes structures qui en font la demande. Nous on a que des échos je dirais favorables. Bon après forcément quand on cherche les poux sur la tête on en trouvera peut-être par ailleurs mais bon. »

M. BAHFIR « Moi je cherche des poux... Juste une question ? Avez-vous élargé sur les appels à projet dans le cadre du « Plan de relance de l'Etat ? »

M. KLEINHENTZ « Nous sommes en train de le faire »

M. BAHFIR « Parce que vous parlez des jardins partagés, d'accord, alors vous avez répondu aux appels d'offres ou pas ? »

M. KLEINHENTZ « Nous sommes en train de le faire puisque on l'a eu là il n'y a pas longtemps »

Mme ADAMY « Alors en effet concernant les plans de relance de l'Etat, nous sommes sollicités. Nous avons toutes les semaines des mails pour ce que vous avez cité, les jardins partagés. On avait fait le plan de relance par rapport à la friche industrielle afin... je veux dire on est bien sur tous les dossiers. Alors vous savez aussi bien que moi, quand il y a des dossiers, il y a des critères, donc on n'est pas toujours éligibles. Donc et ça c'est indépendamment de notre volonté, mais effectivement nous connaissons et nous avons connaissance des différents plans de relance qui sont proposés aux collectivités, et nous travaillons l'ensemble des dossiers. »

M. KLEINHENTZ « Par exemple, pour les jardins partagés on a des contacts avec la mairie de Théding, on a un délai, je crois le 1^{er} juin pour finaliser, donc on travaille là-dessus »

M. BAHFIR « Mais je ne doute pas que vous travaillez. Mais ce que je dis c'est le manque de précisions. Marie je te remercie de ta précision lors de la question que j'ai posé le 14 mars lors du débat d'orientation budgétaire, j'ai posé la question si tous les projets étaient éligibles, on m'a dit avec certitude oui. Et donc aujourd'hui excuse-moi ta précision elle est beaucoup plus réservée et lucide. Donc je te remercie de ta précision. »

Mme ADAMY « Parce qu'il y a une petite confusion aussi entre « Plan de relance » et par exemple vous parliez tout à l'heure des « Petites villes de demain » c'est deux subventions, deux dispositifs tellement différents, on est bien d'accord donc par rapport aux « Petites villes de demain » il y a des critères bien spécifiques, comme nous avons vu et revu et énuméré lors des différentes réunions que nous avons pu faire et auxquels effectivement par rapport aux projets que nous avons déposés nous sommes éligibles. Il y a d'un autre côté les différents plans de relance de l'Etat et donc par exemple, pour vous donner un exemple, nous avons étudié avec les ateliers toute la partie récupération d'eau parce qu'il y avait un volet plan de relance sur l'environnement et on pensait pouvoir y prétendre. On avait monté le dossier, on avait étudié la chose et finalement au niveau des collectivités nous n'avons pas été éligibles par rapport au projet présenté. Mais oui effectivement, il ne faut pas mélanger les deux, mais nous étudions effectivement et d'une part, la partie « Petites villes de demain » et d'autre part, les propositions qui nous sont faites sur les différents plans de relance de l'Etat. Juste pour répondre à la question sur le rapport du DSU il vous sera bien sûr présenté au 2^{ème} trimestre. »

M. KLEINHENTZ « On est obligé de le présenter à l'Etat aussi pour justifier des aides qu'ils nous ont octroyées pour pouvoir bien démontrer que cet argent a bien servi la cause de la ville et de ses habitants et de sa population. »

M. BAHFIR « Comme quoi le débat nous permet d'avancer. Surtout que je rappelle à mes chers collègues que la DSU c'est une dotation de solidarité... non mais c'est important parce que c'est de savoir que cet argent... »

M. KLEINHENTZ « Il ne faut jamais mettre la charrue avant les bœufs »

M. BAHFIR « Non mais votre charrue des fois elle a du mal à démarrer quand même, il faut y aller, il faut qu'on aille la chercher votre charrue, parce que si je vais pas m'amuser à aller chercher, à vérifier tout ce que vous dites par moment M. le Maire... »

M. KLEINHENTZ « On a semé le bon grain, sauf que vous ne voulez pas voir sa récolte »

M. BAHFIR « Et concernant les résultats de l'appel d'offres, c'est pour quand que vous aurez une réponse, pour quand par rapport au « Plan de relance de l'Etat ? »

Mme ADAMY « Par rapport aux friches industrielles ? »

M. BAHFIR « Par rapport aux jardins partagés »

Mme ADAMY « Alors jardins partagés, le dossier n'a pas encore été déposé puisqu'on a un délai jusqu'au 1^{er} juin comme le disait M. le Maire. Mais par contre pour le dossier des friches, il est instruit au mois d'avril-mai donc on n'a pas de retour aujourd'hui »

M. BAHFIR « Merci »

Mme ADAMY « Mais pour compléter justement par rapport à la dotation, on vous l'avait bien présenté. J'ai ressorti le débat d'orientation, on vous avait mis un tableau avec la DGF qui évoluait. Alors effectivement elle est tous les ans un petit peu majorée mais ce qu'on remarque et ça c'est une réalité, c'est qu'elle est majorée mais toujours de façon régressive, c'est-à-dire elle augmente, mais moins que les années précédentes. Donc je vous sors le tableau, on était à plus 0,81 % alors qu'en 2019 on était à + 0,97 % et en 2018 on était à +1,23 %, donc c'est ce

que M. le Maire voulait préciser. C'est qu'effectivement la dotation elle augmente, mais de façon moins importante d'année en année. »

M. KLEINHENTZ « Par le coût de la vie »

Mme ADAMY « Et donc je voulais juste préciser, effectivement quand on a parlé de la dotation globale de fonctionnement à la commission on n'avait pas encore les éléments pour l'année 2021. Donc ça y est nous les avons reçus, je peux vous les donner. Pour l'année 2021 dans le budget prévisionnel nous avons mis des montants estimatifs. Donc je vais vous donner les montants alloués pour 2021 : donc la DGF globale, totale est pour 2021 de 4 630 000 €, la dotation forfaitaire 1 300 000 €, la DSU 3 millions, la dotation rurale donc par rapport à la péréquation 190 000 € et la DNP, c'est la dotation nationale de péréquation, 140 000 €, donc voilà pour 2021 »

M. BOUMEKIK « Moi je voulais juste apporter une petite précision. Pour les associations sportives alors il faut savoir que les fédérations ont mis en place des plans de soutien et de relance pour les clubs. Donc je prends à titre d'exemple, nous on a eu 35 millions la Fédération française de tennis, pour le foot je ne sais pas le chiffre. Sinon il y a aussi des aides au niveau de l'Etat, à savoir sur la perte d'exploitation si maintenant vous faites une manifestation, un tournoi ou un gala de boxe, donc c'est à faire sur le site des impôts. Vous avez aussi l'ANS qui est l'Agence Nationale pour le Sport qui met aussi en place des aides pour les associations sportives, voilà c'est toutes les aides qu'on peut avoir pour les associations »

M. KLEINHENTZ « Donc le tennis vous n'êtes pas acculé, vous n'êtes pas étranglé, vous arrivez à vous en sortir »

M. BAHFIR « Le football ils ont débloqué 300 millions d'€, donc ils ne sont pas acculés non plus, ils ont, mais c'est pas la question on le sait Mohamed, on te remercie de tes précisions mais faites le savoir aux associations, dites-leur et voyez comment on peut les accompagner »

M. BOUMEKIK « J'explique que normalement les associations doivent recevoir un mail de leur fédération avec toutes les explications, comment il faut monter les dossiers »

M. OURIAGHLI « On est en contact avec les associations de toute façon Karim. Moi je ne sais pas quel retour tu as des associations, on a sûrement pas les mêmes retours mais en tout cas nous on a un contact avec eux, alors si toi tu as d'autres informations tu peux nous les donner, mais en tout cas nous au niveau des associations sportives on reste en contact avec eux, s'ils ont un besoin on est là pour les accompagner, donc je ne sais pas si tu as d'autres informations que nous, mais en tout cas nous on les accompagne au quotidien »

M. BAHFIR « Encore une fois je vous le dis je ne suis pas... tu précises... c'est comme le chômage partiel, il y a des choses qui existent au niveau de l'Etat et tant mieux et vous faites des choses. Je parlais de la politique globale de la ville, le signal, on a la chance d'avoir un adjoint aux sports qui est président d'une association sportive footballistique, on a un conseiller délégué aux sports qui est président du tennis. Les associations à Far c'est pas que les associations sportives c'est aussi les associations culturelles, ça représente un certain nombre d'acteurs sur la ville. Je ne disais pas que vous ne faites pas le travail, je dis simplement un signal c'est dans ce sens-là, c'est... vous le savez Mohamed et Omar ou d'autres, Mauro aussi il a vécu dans le monde associatif. Aujourd'hui ils sont étouffés, les gens se sentent étouffés par la vie mais c'est dans ce sens-là, c'est le signal c'est l'orientation politique qu'on veut donner, après c'est votre choix »

Mme ADAMY « Après la volonté de la ville a quand même été et reste, vous le voyez au niveau des budgets, de continuer à soutenir l'ensemble de nos associations qu'elles soient sportives, culturelles, enfin on a gardé les mêmes montants. Je reviens aussi sur le CCAS, les budgets de fonctionnement sont remis à la ville, la ville est toujours aux côtés du CCAS, aux besoins des différentes demandes, on n'a jamais fermé la porte à ces différentes demandes »

M. BAHFIR « Je voudrais juste revenir sur la DSU, après j'arrêtera là, je voulais juste savoir quand est ce qu'on aura le rapport détaillé ? »

M. KLEINHENTZ « Quand on aura le délai imparti pour le signaler à l'Etat. On est en train de recenser ce qu'on a eu et ce qu'on a mis en place »

M. BAHFIR « D'accord, donc d'ici le prochain conseil municipal ? »

Mme ADAMY « Oui »

M. BAHFIR « Merci »

Mme ADAMY présente au conseil municipal le projet de budget primitif ville 2021. Après exposé et explications l'assemblée adopte le budget primitif principal dont la balance est la suivante :

Dépenses de fonctionnement : 7 512 376 €
Dépenses d'investissement : 6 375 254 €

TOTAL DEPENSES : 13 887 630 €

Recettes de fonctionnement : 7 512 376 €
Recettes d'investissement : 6 375 254 €

TOTAL RECETTES : 13 887 630 €

M. KLEINHENTZ « Peut-être parler des opérations d'équipement puisque ça ne s'arrête pas seulement je dirais à l'état civil. Je pense qu'il faut quand même le souligner, l'état civil manque de confidentialité, il leur faut un sas de sécurité et du mobilier approprié pour puisqu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions. C'est d'ailleurs un souhait exprimé depuis longtemps par ce personnel qui est vraiment aux petits soins pour la population et qui voudrait en aparté chaque fois régler au coup par coup leurs problèmes plutôt que de voir des gens à côté qui écouterait leurs doléances. »

7 abstentions dont 2 par procuration.

07 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE EAU

Le conseil municipal après exposé et explications détaillées approuve le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2020 du budget annexe eau dont les résultats sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 120 169,48 €
Recettes d'investissement : 114 491,29 €

Déficit d'investissement de l'exercice : - 5 678,19 €

Dépenses d'exploitation : 195 694,33 €
Recettes d'exploitation : 269 569,37 €

Excédent d'exploitation de l'exercice : 73 875,04 €

Excédent total de l'exercice : 68 196,85 €

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.
7 abstentions dont 2 par procuration.

08 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE EAU

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe eau décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Ce résultat cumulé de la section de fonctionnement se décompose comme suit :

Résultat antérieur.....: 51 752,70 €
Résultat de l'exercice.....: 73 875,04 €

RESULTAT DE CLOTURE: 125 627,74 €

Compte tenu du résultat de la section d'investissement soit :

Excédent antérieur reporté: 34 199,24 €
Déficit de l'exercice.....: - 5 678,19 €

RESULTAT DE CLOTURE: 28 521,05 €

et du solde des restes à réaliser repris au BP soit

– Excédent / Déficit de: 0,00 €

Le besoin de la section d'investissement est donc de : 0,00 €

L'affectation en réserves (compte 1068) se monte à : 0,00 €

**Le solde du résultat de fonctionnement, soit : 125 627,74 €
sera imputé en report à nouveau (R 002)**

7 abstentions dont 2 par procuration.

09 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 EAU

Le conseil municipal après exposé de Mme ADAMY et explications détaillées adopte le budget primitif 2021 eau dont la balance est la suivante :

Dépenses de fonctionnement : 307 913 €
Dépenses d'investissement : 254 117 €

TOTAL DEPENSES : 562 030 €

Recettes de fonctionnement : 307 913 €
Recettes d'investissement : 254 117 €

TOTAL RECETTES : 562 030 €

7 abstentions dont 2 par procuration.

10 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le conseil municipal après exposé et explications de Mme ADAMY adopte le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2020 du budget annexe lotissement dont les résultats sont les suivants :

Dépenses d'investissement: 448 854,68 €
Recettes d'investissement: 0,00 €

Déficit d'investissement de l'exercice: - 448 854,68 €

Dépenses de fonctionnement: 448 854,68 €
Recettes de fonctionnement: 448 854,68 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : **0,00 €**

Déficit total de l'exercice : **- 448 854,68 €**

*M. KLEINHENTZ quitte la salle et ne participe pas au vote.
7 abstentions dont 2 par procuration.*

11 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le conseil municipal, après examen du compte administratif décide de l'affectation comme suit du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Ce résultat cumulé de la section de fonctionnement se décompose comme suit :

Résultat antérieur : 0,00 €

Résultat de l'exercice..... : 0,00 €

- RESULTAT DE CLOTURE : **0,00 €**

Compte tenu du résultat de la section d'investissement soit :

Excédent antérieur : 949 404,87 €

Déficit de l'exercice..... : - 448 854,68 €

- RESULTAT DE CLOTURE : **500 550,19 €**

et du solde des restes à réaliser repris au BP soit

- Excédent / Déficit de : **0,00 €**

Le besoin de la section d'investissement est donc de : **0,00 €**

L'affectation en réserves (compte 1068) se monte à : **0,00 €**

Le solde du résultat de fonctionnement, soit : **0,00 €**
sera imputé en report à nouveau (R 002)

7 abstentions dont 2 par procuration.

12 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de budget lotissement 2021 et après précisions de Mme ADAMY, adopte ce document dont la balance est la suivante :

Dépenses de fonctionnement : 500 550 €

Dépenses d'investissement : 500 550 €

TOTAL DEPENSES : **1 001 100 €**

Recettes de fonctionnement : 500 550 €

Recettes d'investissement : 500 550 €

TOTAL RECETTES : **1 001 100 €**

7 abstentions dont 2 par procuration.

13 - FACTURATION AU CCAS DES FRAIS DRE 2020

M. le Maire informe l'assemblée que le bilan du dispositif de réussite éducative pour l'année 2020 étant arrêté, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la facturation au CCAS des frais supportés par la ville, à savoir :

➤ Frais de personnel	50 452,39 €
➤ Autres frais (activités, fluides,)	<u>13 884,98 €</u>
➤ Soit montant total	64 337,37 €.

Après exposé et délibération le conseil municipal donne son accord.

14 - SOUSCRIPTION DES CONTRATS ASSURANCES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après exposé de Mme ADAMY, considérant que les contrats suivants arrivent à échéance le 31 décembre 2021 :

- assurance « Dommages aux Biens et risques annexes » actuellement à la MAIF,
- assurance « véhicules à moteur et des risques annexes » actuellement à la SMACL,
- assurance « responsabilité civile et des risques annexes » actuellement à la SMACL,
- assurance « protection fonctionnelle agents et élus » actuellement chez GROUPAMA,

mandate Monsieur le Maire pour le lancement d'une nouvelle consultation sur la base d'un appel d'offres à procédure adaptée en vue de conclure un marché de service d'une durée totale de 4 années.

Par ailleurs, l'assemblée autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

15 - DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT) – PROPOSITION DE CONTRAT DE SERVICES SOCIETE SOGELINK

M. le Maire informe que les travaux sur le domaine public sont soumis à l'obligation de déclaration quand ils sont à proximité de réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques.

Mme ADAMY explique que depuis plusieurs années déjà cette déclaration s'effectue en ligne via un service d'échange sécurisé et dématérialisé des documents de chantier via l'application DICT.fr

La société SOGELINK, gestionnaire de cette application, nous propose de souscrire un contrat triennal d'accès à cette application. Au terme de ces 3 ans le contrat se poursuivra par tacite reconduction pour une nouvelle durée de 3 ans sauf volonté contraire d'une des 2 parties.

Le montant de la redevance pour 2021 s'élève à 780 €.

Après exposés et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à souscrire ce contrat dans les conditions précitées, mandate Monsieur le Maire pour la signature de cette convention et autorise le mandatement de la somme ci-dessus.

16 - RIFSEEP - MODIFICATION DU CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES

M. le Maire rappelle que dans sa délibération du 21 décembre 2017, le conseil municipal avait décidé l'instauration du RIFSEEP, régime indemnitaire créé pour le personnel de la fonction publique d'état et transposable au personnel territorial, qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Ce régime indemnitaire est composé de 2 parties : l'IFSE et le CIA :

1 – L'INDEMNITE LIEE AUX FONCTIONS, AUX SUJETIONS ET A L'EXPERTISE (IFSE)

Elle vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle accumulée.

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise, d'expérience et de qualification requise pour l'exercice des fonctions.

Ce montant peut être modulé en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent, appréciée au regard des critères définis dans la délibération du 21/12/2017.

2 – LE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL : au-delà de l'IFSE, les agents peuvent percevoir un CIA tenant compte de leur engagement professionnel et de leur manière de servir appréciés lors de l'entretien professionnel.

Pour déterminer le montant d'IFSE alloué à chaque agent, les fonctions occupées par les agents sont réparties dans des groupes de fonctions au regard de critères professionnels :

- Fonction d'encadrement, de pilotage, de coordination ou de conception : ce critère fait référence à des responsabilités plus ou moins lourdes en matière d'encadrement ou de coordination d'une équipe, du niveau hiérarchique (niveau du poste dans l'organigramme), du nombre de collaborateurs encadrés, de l'ampleur du champ d'actions, des conseils aux élus ;*
- Technicité, expertise qualification nécessaire à l'exercice des fonctions : niveau de technicité exigé pour occuper le poste, niveau de qualification requis, autonomie, initiative, diversité des domaines de compétences, polyvalence ;*
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel : contraintes particulières liées au poste : contact avec public, nécessité de service public, horaires particuliers,*

Chaque poste est classé selon les critères précités dans des groupes de fonctions. Le classement dans un groupe ne dépend pas du grade de l'agent mais de la fonction exercée.

A chaque groupe est attribué un montant indemnitaire maximum à ne pas dépasser.

Suite au recrutement d'un Directeur Général des Services, emploi fonctionnel au grade d'attaché principal, il y a lieu de modifier le groupe de fonctions de catégorie A relatif au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Compte tenu de la nature du poste, des fonctions exercées, cet agent sera classé en groupe 1.

En effet, jusqu'à ce jour le cadre d'emplois des attachés territoriaux de catégorie A n'était occupé que par un agent, Attaché, un seul groupe de fonction existait (cadre d'emplois recensé par la ville lors de la mise en place du RIFSEEP en décembre 2017).

Il y a donc lieu de créer un nouveau groupe de fonctions dans cette catégorie A (qui sera composée alors de deux groupes : 1 et 2).

Monsieur le Maire propose donc :

- de modifier le groupe de fonctions de catégorie A ainsi que les plafonds annuels d'IFSE et de CIA en indiquant les maximums autorisés mais rappelle que le montant individuel est librement défini par l'autorité territoriale, selon les conditions et dans le respect des plafonds définis dans la présente délibération et fait l'objet d'arrêtés individuels d'attribution :

Catégorie	Groupes de fonctions	Cadre d'emplois	Montant Plafond IFSE Non logé	Montant Plafond CIA	Dans la limite du plafond de l'Etat (agent logé) IFSE + CIA	Dans la limite du plafond de L'Etat (agent Non logé) IFSE + CIA
A	Groupe 1 – Direction	Emploi fonctionnel	30 000 €	6 000 €	28 700 €	(36210 + 6390) 42 600 €
	Groupe 2 – Responsable de service	Attaché	12 000 €	3 000 €	22 875 €	37 800 €

Les montants retenus sont établis pour un agent à temps complet, ils seront réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant leur activité à temps partiel ou temps non complet.

M. BAHFIR « M. le Maire, comme vous le précisez à juste titre, donc vous nous avez présenté lors du dernier conseil municipal l'arrivée de notre futur Directeur Général des Services M. André WILMOUTH qui vient de la ville de Saint-Avoid. Si je comprends bien ce que vous dites à juste titre, donc vous avez une réserve de 42 600 € qui seront versés en primes c'est ça ? »

M. KLEINHENTZ « Si vous voulez... »

M. BAHFIR « Je termine »

M. KLEINHENTZ « C'est en fonction disons du rendu, et de toute façon je vous avais dit qu'il était prêt à diminuer son indemnité par rapport à ce qu'il touchait à Saint-Avoid »

M. BAHFIR « C'est pas ce que je disais, je disais simplement, je donne une information à mes collègues. Je sais, peut-être que certains ils ont du mal à m'entendre et à me supporter, mais voilà on est sur un budget global de 42 600 €, ce qui représente à peu près une prime de 3 500 € par mois si on va jusqu'au bout des 42 600 € + son salaire. C'est simplement là-dessus que je voulais attirer votre attention. On dégage quand même une enveloppe de 42 600 € de prime sans son salaire, c'est pour être plus précis, ça permet justement d'être transparent, ça évite justement les malentendus, parce que c'est pas un oiseau rare ça, c'est un diamant rare, c'est... moi 42 000 € je ne les gagne pas moi en prime, vous m'excuserez »

M. KLEINHENTZ « Là vous exagérez, parce que c'est pas la somme qu'on lui donnera de toute façon, sachant qu'il gagnera moins que ce qu'il gagnait précédemment. Je ne suis pas là pour vous livrer je dirais son indemnité mais diminué par rapport... »

M. BAHFIR « M. le Maire, mais M. le Maire, vous n'êtes pas là pour livrer son indemnité, M. le Maire quand ça fait mal il ne faut pas le montrer M. le Maire, c'est l'argent public dont on parle-là. M. le Maire on parle de l'argent public, mais attendez M. le Maire, excusez-moi on parlait de transparence, il y a 42 600 € de prime, vous avez une réserve... »

M. KLEINHENTZ « Mais ça voudrait dire que Muriel les a aussi... »

M. BAHFIR « Et bien franchement, moi je lui souhaite parce que moi à titre personnel mon équipe... on lui souhaite parce que vu le travail qu'elle a produit toutes ces années. Eh bien écoutez, je vous le dis c'est un diamant, c'est pas un oiseau, en tout cas sachez qu'au niveau de

la population... la population doit savoir aujourd'hui à juste titre, c'est de l'argent public, que vous avez une réserve de 42 600 €, que vous allez peut être attribué que 20 000 € mais qu'on a la possibilité »

M. KLEINHENTZ « Mais vous verrez bien par rapport aux charges de personnel l'année prochaine si effectivement on a abusé de la somme. »

M. BAHFIR « On va regarder »

M. KLEINHENTZ « Je peux même vous dire en toute discrétion qu'il y a une prime qu'il n'aura pas. Il ne l'a même pas réclamée »

M. BAHFIR « Je ne remets pas en cause, ce n'est pas ça que je remets en cause, je dis simplement qu'aujourd'hui j'attire l'attention à mes chers collègues que nous avons une dépense supplémentaire de 42 600 € qui est budgétisée, peut être que ce sera que 10 000 € mais vous disposez à votre bon vouloir, comme je parlais tout à l'heure vous décidez seul, de 42 600€ de prime, ce qui représente 3 500 € de prime par mois hors salaire, voilà ce que ça va coûter à la ville de Farébersviller »

M. KLEINHENTZ « Je récusé ces propos parce que j'ai quand même la confidentialité. Ce serait fort de tabac que de devoir vous divulguer ce qu'il touche. Il touche moins que ce qu'il avait précédemment, où est le problème ? Je crois qu'on avait besoin d'un élément nouveau pour aller de l'avant, pour justement faire en sorte qu'on puisse de nouveau retrouver l'ANRU et bien sûr la politique de la ville de demain. C'est du renfort apprécié qui était réclamé par le personnel à tout point de vue et je vous assure que par rapport à ce que gagne le DGS quel qu'il soit dans d'autres villes il était pas gourmand du tout »

M. BAHFIR « Je ne remets nullement en cause ses compétences, je ne parle pas de ce Monsieur, non mais c'est vous M. le Maire, mais un moment attendez, aujourd'hui vous avez pris la décision, vous vous êtes vanté pendant des années « ça fait 10 ans qu'on gère très bien la mairie, tout se passe bien », aujourd'hui vous avez fait le choix d'accueillir une nouvelle personne »

M. KLEINHENTZ « Il y a 10 ans vous n'étiez même pas là »

M. BAHFIR « Non j'étais au Cap d'Agde, j'étais voilà, non j'étais pas là, j'étais au ski, j'étais avec les bronzés mais c'est pas grave passons, simplement j'attire l'attention... »

M. KLEINHENTZ « Parlez de ce que vous savez... »

M. BAHFIR « Je ne sais rien venant de votre part. M. le Maire je vous ai dit quand ça fait mal il ne faut pas le montrer »

M. KLEINHENTZ « Mais moi je ne le montre pas »

M. BAHFIR « Vous ne le montrez pas ! »

M. KLEINHENTZ « Je garde mon calme, ce qui n'est pas votre cas de figure ici »

M. BAHFIR « Non mais il n'y a pas de tactique, simplement j'attire l'attention à l'ensemble de mes collègues que ça peut coûter jusqu'à 3 500 € par mois. »

M. KLEINHENTZ « Mais ce n'est pas le cas de figure. Je vous l'interdis de le faire croire aux gens voilà, parce que c'est des faux messages que vous diffusez, comme si ce Monsieur vivait sur le bonanza, le filon d'or. Bon on va clore le débat parce que si on avance toujours des sommes faramineuses qui ne sont pas la stricte réalité. C'est le plafond possible qui concerne des villes beaucoup plus grandes que nous, et nous on a au moins cette préséance de ne pas atteindre ces sommes qui sont ici présentées mais c'est dans le cadre légal des catégories il faut l'annoncer »

M. BAHFIR « Vous accepterez simplement que sur le budget primitif 2021 il y a une augmentation de plus de 350 000 € de frais de personnel ? »

M. KLEINHENTZ « Mais c'est parce que nous avons recruté des gens, vous le savez très bien, des PEC, agent de police et ainsi de suite... »

M. BAHFIR « vous êtes d'accord avec moi, merci »

Après délibération, le conseil municipal, décide d'adopter ces modifications dans les conditions suivantes :

<i>Catégorie</i>	<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Cadre d'emplois</i>	<i>Montant plafond IFSE Non logé</i>	<i>Montant plafond CIA</i>	<i>Dans la Limite du plafond de L'Etat (agent Logé IFSE + CIA)</i>	<i>Dans la limite du Plafond de l'Etat (agent non logé) IFSE +CIA</i>
<i>A</i>	<i>Groupe 1 – Direction</i>	<i>Emploi fonctionnel</i>	30 000 €	6 000 €	28 700 €	(36210 + 6390) 42 600 €
	<i>Groupe 2 – responsable de service</i>	<i>Attaché</i>	12 000 €	3 000 €	22 875 €	37 800 €

- autorise M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versé aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus.

Les articles relatifs aux conditions de modulations individuelles, à la transition entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire, aux modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire, aux revalorisations, à la périodicité de versement, aux règles de cumul, indiqués dans la délibération du 21 décembre 2017 complété par les délibérations des 15 février & 28 mai 2018 restent valables.

17- PROPOSITIONS DE CONVENTION D'OBTENTION ET D'ACHAT DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE SOCIETE OFEE + CONVENTION DE PARTENARIAT DESTINEE A PROMOUVOIR L'OFFRE « JECOLOGISE » SOCIETE CTR - OFEE

M. SATILMIS informe que la loi n° 2005-781 de « Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique » (dite loi POPE) en date du 13 juillet 2005 est une disposition législative qui définit les objectifs que la France souhaite atteindre en matière de politique énergétique, et qui prévoit notamment des dispositifs pour réduire la consommation.

Aussi, les distributeurs d'énergies sont-ils contraints de réaliser des économies d'énergie (appelés « Obligés »).

Dans ce cadre la société OFEE est astreinte à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie. Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de cette politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ainsi chaque fois que la ville réalisera des travaux visant à des économies d'énergies, ce cabinet sera sollicité en vue de l'obtention de CEE.

La convention de partenariat « JECOLISE » est destinée à promouvoir les CEE auprès des particuliers et faciliter leur démarche pour leur obtention.

Mme ADAMY précise que cela ne coûte rien à la ville mais que nous sommes gagnants puisqu'ils nous rachètent les CEE. L'avantage c'est qu'on pourra faire profiter nos habitants, c'est-à-dire qu'on peut faire avancer notre notoriété par rapport à cette convention signée et nos habitants pourront bénéficier de cet avantage.

Après exposé et explications, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la passation de ces conventions et mandate Monsieur le Maire pour leur signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.